



Genève, le 29 novembre 2018  
Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département du territoire et de la préfecture de la Haute-Savoie, sous l'égide de la Commission d'exploitation de la nappe souterraine du Genevois**

**Nappe souterraine du Genevois : 40 ans de gouvernance transfrontalière pour la gestion d'une ressource partagée**

**Voici quarante ans, le Canton de Genève (Suisse) et la Préfecture de Haute Savoie (France) faisaient œuvre de pionniers afin d'assurer la durabilité d'une ressource vitale en instituant une gestion partagée pour une source d'eau souterraine située à cheval sur la frontière. Première mondiale et jalon préfigurant les développements de la coopération transfrontalière de notre région, cet accord inédit a démontré son efficacité dans le cadre des activités de la Commission d'exploitation de la nappe du Genevois. En 2018, cette gouvernance franco-genevoise exemplaire célèbre quatre décennies de collaborations fructueuses avec l'organisation d'une rencontre présentant aux acteurs du Grand Genève et de la Genève internationale les enjeux de la gestion transfrontalière de l'eau.**

La nappe du Genevois constitue un important bassin d'eau souterraine s'étendant sur une vingtaine de kilomètres, entre le sud-est du Canton de Genève et la région limitrophe de la Haute-Savoie. Durant des millénaires, cette nappe phréatique a été réalimentée naturellement par les eaux de l'Arve issues des Alpes françaises. Toutefois, durant la deuxième moitié du 20ème siècle, une exploitation accrue et non concertée du gisement menaçait sa pérennité.

Cette situation dictait une réponse innovante: à une époque où la collaboration transfrontalière en était encore à ses balbutiements, le Canton de Genève (Suisse) et la Préfecture de Haute Savoie (France) instituaient en 1978 une gestion partagée pour une source d'eau souterraine dépassant les frontières. A cet effet, ils créaient également la Commission d'exploitation de la nappe du Genevois.

### Une capacité renforcée

Constituant une première mondiale, cet accord a permis non seulement d'assurer une exploitation pérenne pour une ressource vitale mais aussi de mettre en œuvre un procédé de réalimentation ambitieux. Ainsi, afin de renforcer la capacité de la nappe - qui alimente en eau potable une partie du canton de Genève (environ 10%) et de la France voisine - une station

de recharge artificielle a été mise en service en 1980, permettant d'injecter dans le gisement aquifère souterrain de l'eau puisée directement dans l'Arve. Depuis cette date, grâce à ce dispositif, ce sont près de 300 millions de mètre cube d'eau – un volume équivalent à la surface de la Ville de Genève recouverte par une colonne d'eau de 18 mètres - qui ont ainsi pu être infiltrés dans le sous-sol.

### Gestion transfrontalière de l'eau : une expérience exemplaire partagée

Depuis quatre décennies, la Commission d'exploitation de la nappe souterraine du Genevois assure la gestion de ce bassin partagé. Véritable plateforme d'échanges et de coordination, elle veille à la qualité et à la pérennité de cette ressource dans le cadre d'une organisation à la fois efficace et pragmatique. Cette entité regroupe aujourd'hui des représentants du Canton de Genève, de la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, des Communautés de communes du Genevois et d'Annemasse-Agglomération et des Services Industriels de Genève. Afin de célébrer ses 40 ans d'activité, elle partage le 29 novembre 2018 les enseignements de cette expérience exemplaire en matière de gestion transfrontalière de l'eau dans le cadre d'une rencontre ouverte aux acteurs du Grand Genève et de la Genève internationale.

Pour tout complément d'information :

Pour la Suisse

- Jacques MARTELAIN – directeur du service de géologie, sols et déchets (GESDEC) – département du territoire (DT) – tél. +41 22 546 70 77; +41 78 842 34 11

Pour la France

- Jean-Marc BASSAGET - sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois (FR) - tél. +33 4 50 35 13 13 - jean-marc.bassaget@haute-savoie.gouv.fr

En partenariat avec :

